

POLITIQUE VACANCES ET LOISIRS 2022

Informations pratiques



Il n'y a **aucune démarche à faire**, les familles bénéficiaires sont ciblées par requête.

PRATIQUE ! La notification de droit potentiel est envoyée **PAR MAIL** aux allocataires concernés au cours du 1^{er} trimestre 2022 pour l'Ave et l'Avf de Vacaf et début septembre pour le passeport loisirs.

Le droit est **calculé en fonction des ressources de la famille** connues par la Caf (quotient familial de **janvier 2022**). Pour l'Avf et l'Ave de Vacaf, il s'agit d'une notification de droit : le n° allocataire suffit à reconnaître le droit pour la Caf de Seine-et-Marne.

Les trois aides (Avf, Ave, passeport loisirs) sont cumulables.

Famille

Aides Caf	Information adressée	Validité	Objet	Conditions	Montants
Vacaf Aide aux vacances familiales (Avf)	Envoi d'une information par mail	Du 3 janvier 2022 au 2 janvier 2023 Pendant les vacances scolaires de la zone C pour les enfants soumis à l'obligation scolaire	Faciliter le départ en vacances des familles à revenus modestes (dont les enfants sont nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2021 : 0 à 18 ans). Réservation dans 1 centre labellisé Vacaf 1 seul séjour dans l'année de 4 nuits (soit 5 jours) consécutives minimum et de 30 jours maximum. Dans la limite des fonds disponibles de la Caf.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Qf janvier 2022 ≤ à 700 € ✓ Avoir perçu des Pf en janvier 2022 (y compris Rsa, Aah, Ppa ou Apl) ✓ Avoir au moins 1 enfant à charge Envoi des mails d'information aux familles au cours du 1^{er} trimestre 2022	* QF ≤ 200 € Famille de 1 à 2 enfants : 80% du coût du séjour plafonné à 600 € Famille de 3 enfants et + : 80% du coût du séjour plafonné à 850 €
					* QF 201 € à 600 € Famille de 1 à 2 enfants : 70% du coût du séjour plafonné à 600 € Famille de 3 enfants et + : 80% du coût du séjour plafonné à 850 €
					QF 601 € à 700 € 40% du coût du séjour plafonné à 600 € , quelque soit la composition familiale
Afin de favoriser chaque année le départ en vacances de nouvelles familles, la Caf 77 a décidé, dans un souci d'équité, que les familles ayant utilisé l'aide Avf en 2021 ne pourront pas en bénéficier en 2022.					
Aide aux vacances sociale (Avs)	Pas de notification : levier réservé aux TS Caf et partenaires autorisés	Du 3 janvier 2022 au 2 janvier 2023	Faciliter le 1^{er} départ en vacances des familles à très faibles revenus ou ayant à faire face à un changement de situation familiale et/ou professionnelle. Dans la limite des fonds disponibles de la Caf.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Qf janvier 2022 ≤ à 600 € ✓ Ou Rsa, Aah ✓ Ou décès, chômage, maladie, séparation ✓ Avoir au moins 1 enfant à charge ✓ Qf ≤ 1 000 € pour les familles qui ont au moins 1 enfant bénéficiaire de l'Aeeh 	90% du coût du séjour dans la limite de 1 000 € Versée à l'organisme par Vacaf

Enfant

Aides Caf	Information adressée	Validité	Objet	Conditions	Montants
<p>Vacaf</p> <p>Aide aux vacances enfants (Ave) (1*)</p>	<p>Envoi d'une information par mail</p>	<p>Du 3 janvier 2022 au 2 janvier 2023</p> <p>Pendant les vacances scolaires de la zone C pour les enfants soumis à l'obligation scolaire</p>	<p>Faciliter le départ en séjours collectifs déclarés (2*) des enfants de 3 à 18 ans (nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2018). Réservation auprès d'organismes conventionnés avec la Caf 77. 1 seul séjour dans l'année de 4 nuits (soit 5 jours) consécutives minimum et de 30 jours maximum.</p> <p>Dans la limite des fonds disponibles de la Caf.</p>	<p>✓ Qf janvier 2022 ≤ à 750 €</p> <p>✓ Avoir perçu des Pf en janvier 2022 (y compris Rsa, Aah, Ppa ou Apl)</p> <p>Envoi des mails aux familles au cours du 1^{er} trimestre 2022</p>	<p>Qf ≤ 600 € : 80% de participation au coût du séjour dans la limite de 400 €</p> <p>Qf entre 601 et 750 € : 60% de participation au coût du séjour dans la limite de 400 €</p> <p>Versé à l'organisme par Vacaf</p>
<ul style="list-style-type: none"> • La liste des organismes conventionnés est consultable sur le site www.vacaf.org pour la Seine-et-Marne. • Adhésion au dispositif Vacaf Ave : demande de convention par les partenaires à faire sur le site https://partenaires.vacaf.org/ 					
<p>Le passeport loisirs 2021</p>	<p>Envoi d'une information par mail</p>	<p>Du 1^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022</p>	<p>Faciliter l'inscription à des activités sportives ou culturelles organisées durant l'année scolaire. Pour des enfants de 3 à 18 ans (nés entre le 01/07/2003 et le 30/06/2018). <i>Non valable pour les Accueils de loisirs.</i></p> <p><i>Valable dans une structure ou un site en Seine-et-Marne, à Paris (75) ou dans l'un des 10 départements limitrophes (02, 10, 45, 51, 60, 89, 91, 93, 94 et 95).</i></p> <p>Dans la limite des fonds disponibles de la Caf. Aide cumulable avec le dispositif «pass'sport» financé par l'Etat.</p>	<p>✓ Qf janvier 2021 ≤ à 650 €</p> <p>✓ Avoir perçu des Pf en octobre 2020 (y compris Rsa, Aah, Ppa ou Apl)</p> <p>Envoi par mail aux familles en septembre 2021</p>	<p>De 10 € (minimum) à 100 € (maximum)</p> <p>Si la dépense est inférieure à 10 €, l'aide ne sera pas versée.</p> <p>Versé à la famille en une seule fois</p>

1* Pour les familles qui perçoivent l'Aeesh en janvier 2022 pour un enfant handicapé, une majoration de 200 € est intégrée automatiquement sur le plafond de l'aide Ave. Les familles utilisatrices de l'Avf et celles dont le Qf de janvier 2022 se situe entre 701 et 1 000 € doivent en faire la demande en téléchargeant le formulaire sur le site www.caf.frallocataires/caf-de-seine-et-marne, rubrique "Offre de service", "Enfance et jeunesse", "Les dispositions particulières" accompagné de la facture acquittée du séjour effectué (un seul versement par enfant).

2* L'accueil collectif de mineurs doit faire l'objet d'une déclaration par le gestionnaire auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale.